

Avis voté en plénière du 20 février 2019

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe Entreprises

Pour les entreprises, déjà engagées pour nombre d'entre elles, la lutte contre le changement climatique est un défi majeur. La décarbonation de notre économie doit permettre le renforcement de nos filières d'excellence et la transformation des business model. Pour réussir cette transition énergétique, les conditions de mise en œuvre sont déterminantes : environnement concurrentiel équitable, recherche et investissements, prix de l'énergie et du carbone, focalisation sur l'empreinte carbone, fiscalité, réglementation... Des filières sont concernées et mobilisées : fournisseurs et distributeurs d'énergies, réseaux de transport et de distribution, acteurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les transports et l'industrie, acteurs du numérique, industries « energointensives », ... Réussir cette transition nécessite pour tous les acteurs économiques un cadre clair, pragmatique et pérenne tant français qu'européen.

L'objectif de neutralité carbone prévu par le projet de loi ne reprend pas explicitement le projet de SNBC qui prévoit une baisse de 83 % des émissions comme le souligne l'avis présenté aujourd'hui. Le groupe des Entreprises relève ce point et salue la vision non figée de la SBNC qui devra tenir compte dans son déploiement de l'évolution des conjonctures économiques (française, européenne et mondiale).

Nous ne sommes en effet pas seuls face aux mutations du monde et l'avis rappelle l'impérieuse nécessité de conduire des trajectoires réalistes fondées sur des études d'impact complètes. Il approuve l'orientation retenue de la conciliation de l'objectif de neutralité carbone avec les impératifs de la compétitivité. Il soutient aussi l'objectif incontournable de baisse de la consommation énergétique fondé sur les gisements d'efficacité énergétique les plus importants (bâtiments et transports).

Pour autant, si les objectifs en matière de consommation d'énergies fossiles n'ont pas été tenus, c'est en partie en raison du manque d'évaluation. Le groupe des entreprises souligne que les effets de ces objectifs sur la sécurité d'approvisionnement, sur l'économie des territoires, sur l'emploi direct et indirect sont insuffisamment évalués. Il souligne la nécessité d'associer très en amont l'ensemble des secteurs concernés aux processus de fermetures de sites industriels dans le domaine des énergies fossiles.

Enfin, le report de 10 ans de l'objectif de 50 % de nucléaire dans le mix électrique est une décision pragmatique. Le groupe des entreprises soutient l'idée de tenir compte des travaux engagés dans le cadre du contrat de filière nucléaire dans les réflexions sur le mix énergétique français nonobstant le gaz et l'hydrogène. Le groupe des entreprises reste néanmoins inquiet des conséquences d'une fermeture de réacteurs nucléaires avant 2030 car le parc nucléaire français joue un rôle clé dans la production d'électricité en France et en Europe.

Le groupe des entreprises remercie les rapporteurs pour la qualité de leur travail, leur écoute et a voté favorablement cet avis.